



**Communauté de Communes
du Romorantinais et
du Monestois**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 AVRIL 2016
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016

Le projet de délibération et l'état n°1259 FPU ont été joints à la convocation

Il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales. Il est proposé, conformément à ce qui a été prévu lors des orientations budgétaires, de ne pas augmenter les taux ménages.

	Taux proposés pour 2016
Taxe habitation	1,48%
Foncier bâti	1,58%
Foncier non bâti	5,48%
CFE	24,05%.

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les documents du budget principal et des budgets annexes ZAC du Pâtureau 2000, ZAC II des Grandes Bruyères, Locations immobilières et Z.A. des Noues ont été joints à la convocation

➤ Budget principal

L'examen des équilibres financiers avec les reports de crédits montre que la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 324 519,09 euros et la section de fonctionnement atteint un montant de 11 954 238 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement.

Cette section s'équilibre à hauteur de 885 977 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAC II des Grandes Bruyères »

Ce budget suivi à travers une comptabilité de stocks, s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 483 348 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « Locations immobilières »

Ce budget s'équilibre à 445 340 euros en section de fonctionnement et à 1 037 957 euros en section d'investissement avec les reports de crédits.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « Z.A. des Noues »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement.

Cette section s'équilibre à hauteur de 77 908 euros.

Adopté à l'unanimité

**AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
« ZAC II DES GRANDES BRUYERES »**

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe « ZAC II des Grandes Bruyères », il est proposé de verser une avance remboursable de 27 984 euros à partir du budget principal sur le budget annexe.

Adopté à l'unanimité

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2016 : MONTANT ET
REPARTITION**

Conformément à nos statuts et aux engagements donnés lors de la fusion des EPCI en 2009, il est proposé de verser un montant de 79 000 euros de dotations de solidarité communautaire pour l'année 2016 et répartir cette dotation à raison de 50% pour Saint Julien sur Cher et 25% pour chacune des communes de La Chapelle Montmartin et Saint Loup sur Cher.

Adopté à l'unanimité

**MAISON D'ACCUEIL DES JEUNES OUVRIERS A ROMORANTIN-LANTHENAY –
GARANTIE D'EMPRUNT : MODIFICATIF**

Lors de sa réunion du 10 mars 2016, le Conseil Communautaire a décidé de garantir à hauteur de 30% le prêt que la Majo doit contracter auprès du Crédit Agricole Val de France. La Banque Publique d'Investissement France ayant fait savoir qu'elle réduit à 50% sa contre-garantie, il est proposé que la Communauté de Communes apporte sa garantie à hauteur de 50%.

Adopté à l'unanimité

**TRANSFERT DE PROPRIETE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :
CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Il est proposé de reprendre la domanialité et la gestion de l'éclairage du giratoire situé au carrefour de la RD n°922, de la voie d'accès à l'A85 et des voies communales.

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN PÔLE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

Compte tenu des difficultés rencontrées concernant les recherches déjà menées pour l'installation de médecins généralistes, il est proposé de créer un pôle de santé communautaire qui accueillera deux médecins généralistes, une secrétaire médicale et un agent d'entretien et qui seront salariés par la CCRM.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL :

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

- **RECRUTEMENT DE 4 AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC
DANS LE CADRE DE LA CREATION DU PÔLE DE SANTE
COMMUNAUTAIRE**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

- **CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE POUR LES
PRATICIENS EXERCANT AU SEIN DU PÔLE DE SANTE
COMMUNAUTAIRE**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

- **REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES – REGIME INDEMNITAIRE**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

- **PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY – RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA CCRM**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité